



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article2>

Charte de l'UJFP

- Qui sommes nous ? -

Date de mise en ligne : mardi 20 octobre 2009

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Fondée à Paris lors de la fête de Pessah en 5754 (avril 1994), l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) affirme :

- ▶ Le conflit entre Israéliens et Palestiniens ne peut être résolu qu'en mettant un terme à la domination d'un peuple par un autre, et en mettant en oeuvre le droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien, y compris le droit de créer son propre état indépendant. Le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967 constitue une étape nécessaire à l'accomplissement de l'autodétermination palestinienne. Le droit à l'autodétermination est déjà, bien entendu, clairement établi pour le peuple israélien.
- ▶ Toute forme étatique ultérieure que les peuples de la région pourront établir dépendra de l'évolution des relations entre ces peuples, notamment entre Palestiniens et Israéliens. Nous espérons qu'elles évolueront dans le sens de la paix, de la coopération mutuelle et de la justice sociale. Nous militerons pour encourager de tels développements.
- ▶ L'Union Juive Internationale pour la Paix (UJIP), qui existe depuis 1982 sur le plan international, est une organisation laïque progressiste [1]. Son affiliée française, l'UJFP, accepte des membres Juifs et non-Juifs qui veulent bien travailler ensemble pour réaliser ces objectifs. Nous prenons ce qu'il y a de meilleur dans la tradition juive en nous inspirant de la conduite morale attendue de notre peuple, exprimée dans l'injonction déjà deux fois millénaire : il nous incombe d'agir en effet pour "créer un monde meilleur".

L'Union Juive Française pour la Paix
est une association régie par la loi de 1901.

[1] l'UJIP s'est dissoute depuis. En revanche, s'est constituée une EJJP (European Jews for a Just Peace) dont l'UJFP est membre.